

ABSTENTIONS

LES HONORABLES SÉNATEURS

Bélisle—1

(Sur la motion du sénateur Graham, le débat est ajourné.)

TRANSPORTS ET LES COMMUNICATIONS

MOTION PORTANT AUTORISATION AU COMITÉ D'Étudier LA Teneur du projet de loi C-62—AJOURNEMENT DU DÉBAT

L'honorable John Lynch-Staunton (leader du gouvernement), conformément à l'avis donné le mardi 17 mars 1992, propose:

Que le Comité sénatorial permanent des transports et des communications soit autorisé à étudier la teneur du projet de loi C-62, Loi concernant les télécommunications, avant que ce projet de loi soit soumis au Sénat ou toute question s'y rattachant.

—Honorables sénateurs, la dernière fois que nous avons discuté d'étude préalable, c'était l'automne dernier, lorsque les quatre projets de loi sur les finances nous ont été présentés. En fait, le débat sur cette question s'est tenu en octobre. Je pense que ce débat est suffisamment récent pour que je ne sois pas obligé de présenter à nouveau des arguments en faveur de l'étude préalable. Le projet de loi dont nous sommes saisis répond aux exigences de l'étude préalable. Il est très compliqué et presque indéchiffrable. Le texte est parfois difficile à comprendre à première vue et porte sur un sujet d'une importance extraordinaire, les télécommunications.

● (1650)

Historiquement, le projet de loi fait suite à un jugement de la Cour suprême qui, en 1989, a clarifié la question de la compétence en matière de télécommunications. Par la suite, le Cabinet a demandé que l'on rédige un nouveau projet de loi pour mettre en œuvre cette politique de télécommunications. Le projet de loi établit des principes qui visent essentiellement à accroître la compétitivité des télécommunications canadiennes. Il s'applique à toutes les entreprises de télécommunications qui relèvent de la compétence fédérale et prévoit des mécanismes de consultation entre le gouvernement fédéral et les provinces. Il mentionne les pouvoirs du CRTC. Il mentionne aussi les critères applicables aux permis et vise à encourager les entreprises canadiennes de télécommunications à acquérir les infrastructures qui leur sont nécessaires. Il tient compte d'impératifs de protection des renseignements personnels. Ce ne sont là que quelques points saillants du projet de loi.

Honorables sénateurs, nous croyons sincèrement qu'une étude préalable de ce projet de loi, qui vient de passer en première lecture à la Chambre le 27 février, serait très utile au gouvernement.

[Son Honneur le Président.]

L'honorable Royce Frith (chef de l'opposition): À la Chambre et au gouvernement, en effet.

Le sénateur Lynch-Staunton: Bien sûr, auxquels nous appartenons.

Le sénateur Frith: C'est cela le rôle du Sénat, prêter assistance à la Chambre des communes et au gouvernement!

Le sénateur Lynch-Staunton: C'est exactement cela. Le rôle du Sénat, c'est d'améliorer les mesures législatives aux toutes premières étapes surtout lorsqu'on a affaire à un projet de loi aussi complexe que celui-ci.

Le sénateur Frith: Nous comprenons votre interprétation du rôle du Sénat.

Le sénateur Lynch-Staunton: Je pense en fait que je pourrais rappeler à mes chers amis d'en face qu'en 1981 un membre distingué de cette Chambre, le sénateur Frith, a dit qu'un projet de loi qui n'avait été lu qu'une fois ne pouvait être renvoyé au comité des banques pour étude avant la deuxième lecture. Et le sénateur Frith d'ajouter que—et je sais qu'il est fidèle à ses principes—...

Le sénateur Frith: N'en soyez pas si sûr!

Le sénateur Lynch-Staunton: ...que dans le cas d'une mesure législative compliquée, il est conforme à la tradition parlementaire qu'elle soit renvoyée à un comité qui en étudie la teneur avant qu'elle ne soit renvoyée au comité sénatorial compétent qui peut alors l'examiner avec le plus grand soin possible. Je ne pense pas pouvoir trouver de meilleure référence.

Le sénateur Frith: Il était beaucoup moins distingué à cette époque.

Le sénateur Lynch-Staunton: Soyons brefs, honorables sénateurs...

Le sénateur Frith: Au moins, il n'était pas en possession de toutes ses facultés à l'époque.

Je propose l'ajournement du débat.

Son Honneur le Président: L'honorable sénateur Lynch-Staunton, appuyé par l'honorable sénateur Roblin, propose que le comité sénatorial permanent...

Le sénateur Frith: Pardon, j'ai proposé l'ajournement du débat.

Son Honneur le Président: Est-ce que je ne dois pas d'abord présenter la motion?

Le sénateur Frith: Vous auriez pu la présenter avant de laisser le sénateur Lynch-Staunton déblatérer comme il l'a fait. Ce n'était pas très gentil.

Le sénateur Lynch-Staunton: Je n'ai pas déblaté.

Le sénateur Frith: Je retire ce que j'ai dit; il n'a pas déblaté, il a seulement déclamé.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, je vais d'abord mettre la motion aux voix.

Le sénateur Frith: Vous auriez dû le faire avant qu'il ne prenne la parole.

Son Honneur le Président: L'honorable sénateur Lynch-Staunton, appuyé par l'honorable sénateur Roblin propose:

Que le Comité sénatorial permanent des transports et des communications soit autorisé à étudier la teneur du